



COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI DU 27 JUIN 2017

Présents : E.ADRIEN (CD Gard) ; J.ANDRIEUX (SGAR ARA) ; V.AUDHUY (Région Nouvelle-Aquitaine) ; E.AUGEREAU (CGET Massif central) ; JM BLANC (Région Nouvelle-Aquitaine) ; R.BLANCHET (VP Mond'Arverne Communauté) ; B.CAZAL (CGET Massif central) ; P.COSTE (GIP Massif central) ; MF. DA PALMA (Région Auvergne-Rhône-Alpes) ; MA. DAVERDIN (CD Puy-de-Dôme) ; M.DECAMPS (GIP Massif central) ; B.DELMAS (CD Aveyron) ; SC.FARGUES (Mond'Arverne Communauté) ; S. FOIX (CD Corrèze) ; F.GOMEZ (CGET Massif central) ; JP. GUERRIN (IPAMAC) ; C.HANNAH (GIP Massif central) ; I.HELAL (Région Occitanie) ; B. KOBELCZUK (Mond'Arverne Communauté) ; B.LABONNE (CGET Massif central) ; A.LECOMTE (GIP Massif central) ; Y. LEYCURAS (Sport Mac) ; B. LOIRE (Région Bourgogne-Franche-Comté) ; A. MAILLOLS (VP Occitanie) ; A.MARCON (MACEO) ; C.MARIE (GIP Massif central) ; C.MARLAS (IPAMAC) ; E.MATHE (CR Creuse) ; S.MATHIEU (VP Bourgogne-Franche-Comté) ; PE.MELAC (GIP Massif central) ; C.OZIOL (SGAR ARA) ; S.RESCIA (Commission européenne) ; J.RIBARD (Région Occitanie) ; C.RIBOULET (CD Allier) ; A.ROUSSAT (CD Allier) ; C.SCORTINO (SCGAR ARA) ; C.TOURNADRE (CGET Massif central) ; F.TRANAIN (Région Occitanie).

Roger GARDES, Vice-Président du PNR des Volcans d'Auvergne accueille le comité de suivi qui se réunit au siège du parc. Il rappelle que les parcs sont des porteurs de projets importants à l'échelle Massif central mais qu'ils ont de moins en moins de moyens, notamment en termes d'autofinancement pour les conduire.

Aurélie MAILLOLS remercie l'ensemble des participants pour leur présence, en particulier Silvia RESCIA représentante de la Commission européenne. Elle indique que ce comité de suivi a principalement pour objet l'examen du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016.

Elle salue le travail du GIP Massif central, autorité de gestion du programme FEDER.

Elle rappelle l'importance de la bonne collaboration avec l'Etat pour permettre l'émergence de bons projets pour le territoire. L'objectif est de mobiliser le collectif pour créer de la richesse, pas seulement économique mais aussi humaine.

Jacqueline ANDRIEUX excuse la préfète du Puy-de-Dôme, retenue par une réunion des préfets à Paris. Elle rappelle que si le Comité de suivi du PO FEDER Massif central est régi par les règlements européens, il a été jugé pertinent de tenir des comités de suivi conjoint POI – Convention de massif pour assurer la cohérence des programmes de massif.

Ce comité intervient quasiment à la moitié de la période de programmation mais le taux de programmation est encore loin de 50%. Dans la révision à mi-parcours prévue en 2018, il conviendra de s'attacher à réorienter certaines mesures pour être plus efficace et lever certains blocages afin de rendre éligibles certaines actions.

Silvia RESCIA remercie l'autorité de gestion pour l'organisation de ce comité de suivi qui s'inscrit dans un rythme très régulier, en prévoyant des invitations suffisamment en amont pour garantir la présence de la Commission. La date de ce comité de suivi permet de faire un premier bilan de la mise en œuvre courante du programme au regard des perspectives européennes.

Pour la France, les premières années de programmation ont été caractérisées par de nombreux changements territoriaux ce qui a entraîné des changements importants dans la gestion des ressources. Globalement, le cap du transfert de compétences entre l'Etat et les Régions sur la gestion des fonds européens est passé avec succès, ce qui est un gage d'assurance pour l'avenir des programmes.

Depuis la dernière réunion du Comité de suivi en décembre 2016, le rapport final sur les conditionnalités ex-ante a été approuvé par la Commission et S. RESCIA en remercie l'équipe du GIP Massif central.

A l'échelle européenne, la France se situe légèrement en dessous de la moyenne (26,2%) pour la programmation (taux de programmation pour la France : 25,7%) ainsi que pour les paiements (3,04% UE/ 2,7% pour la France).

Les Régions en transition ont un taux de programmation de 35,4% contre 25% pour les Régions plus développées.

Le POI Massif central est bien au-delà de ces résultats puisque selon les données qui ont été communiquées son taux de programmation s'élève à 33% et les paiements intermédiaires à 3%. Ce sont donc de bons résultats qui se rapprochent de la cible fixée par la Commission pour la fin d'année 2017 qui est d'un taux de programmation de 40%.

Silvia RESCIA recommande le rééquilibrage des axes 1 et 2 et l'importance de poursuivre le bon rythme de traitement des remontées de dépenses pour éviter le dégagement d'office. En septembre la Commission européenne enverra un courrier d'alerte à toutes les autorités de gestion qui présentent risque sur le dégagement d'office.

S. RESCIA présente ensuite le contexte de préparation de la politique de cohésion post-2020.

Le Brexit pourra entraîner une perte de contribution de 15% du PIB européen ce qui va nécessairement entraîner des ajustements puisque c'est la capacité redistributive de l'UE qui est affectée (PAC et politique de cohésion notamment). Les documents de réflexion annoncés dans le livre Blanc sur l'avenir de l'Europe ont été approuvés et celui relatif au futur des finances est attendu pour la fin du mois de juin. Les contributions au débat sur le forum de Cohésion montrent que la perception de la politique de cohésion est positive et suggère de poursuivre une politique pour tous. Les concepts de stratégie de spécialisation intelligente, conditionnalités ex-ante, font preuve de leur utilité.

Au sein de la Commission européenne, la politique de cohésion est bien reconnue comme un levier important d'action et, dans ce cadre, l'importance du niveau régional est bien relevée dans le document de réflexion sur la globalisation. Pour autant, le seuil de définition des catégories de région est en discussion. En revanche, il ne semble pas émerger d'alternative à la stratégie EU 2020 et la future politique de cohésion continuerait de s'appuyer sur les mêmes grands thèmes : emplois, changement climatique, innovation.

Dans ce contexte, la cadre financier pluriannuel devrait être prêt pour mi-2018.

Parallèlement, l'enjeu de la simplification est bien à l'ordre du jour. Les Régions françaises ont fait part de leurs préoccupations qui sont un objectif partagé à la DG REGIO. Le règlement omnibus présente des perspectives d'amélioration pour début 2018, avec notamment la possibilité de recourir plus facilement à la forfaitisation, l'orientation résultats etc.

L'autre objectif est de poursuivre le rapprochement engagé pour 2014-2020 avec des règles communes entre les fonds européens encore plus poussées et de créer des synergies pour amplifier le levier des fonds européens cf plan Juncker.

1. Rapport annuel de Mise en œuvre 2016

Mélanie DECAMPS présente le RAMO 2016 cf présentation générale en annexe (diapos 3-17). Ne sont rapportés ci-dessous que les compléments d'information ne figurant pas sur les diapositives.

M. DECAMPS indique que les indicateurs de réalisation renseignés par les porteurs de projets laissent présager d'une atteinte des cibles fixées dans le cadre de performance.

Elle souligne les problèmes généraux liés au système d'information, qui ont rallongé les délais de traitement. Par ailleurs, devant les nouvelles règles liées à la gestion des fonds, elle rappelle la montée en compétence de l'équipe du GIP.

Globalement, l'état d'avancement du PO fin 2016 est jugé favorable. Il sera toutefois nécessaire de proposer une modification formelle du PO pour intégrer les nouvelles valeurs issues du rapport sur les conditionnalités ex-ante, actualiser certaines valeurs d'indicateurs au regard de la répartition entre catégories de région et rectifier quelques incohérences relevées entre la version finale du PO et le système d'information et de transmission de la Commission européenne SFC.

Cette proposition de modification ne soulève aucune remarque.

Silvia RESCIA renouvelle sa satisfaction au regard de la stratégie mise en œuvre. Elle confirme qu'une telle révision du PO serait purement formelle et ne ferait que reprendre des éléments déjà validés par la Commission européenne. Si des modifications substantielles devaient être préparées, il conviendra de les justifier au regard d'un contexte qui aurait évolué tout en garantissant le respect des règlements en vigueur.

2. Etat d'avancement des programmes de Massif

Caroline MARIE présente l'état d'avancement du PO Massif central au 31 mai 2017. Le taux de programmation s'établit à 33% avant le comité de programmation qui doit avoir lieu l'après-midi même. Les perspectives d'évitement du dégagement d'office sont bonnes puisque les 2/3 des certifications ont été validées lors des deux appels de fonds du premier semestre.

Jacqueline ANDRIEUX informe le comité de suivi des derniers éléments relatifs à la validation du Rapport final d'exécution du PO 2007-2013. Ce rapport envoyé fin mars a reçu l'approbation de la Commission européenne sur la partie financière. Toutefois quelques clarifications restent à apporter sur la partie relative aux indicateurs.

Christian TOURNADRE présente l'état d'avancement de la CIMAC. Si aucun des cofinanceurs n'atteint ses objectifs annuels, l'écart s'est creusé entre les financements Etat (avec un taux de programmation de plus de 35%, en comptant la programmation du jour) et les financements Régions ou Départements dont les taux de programmation sont inférieurs à 10%.

Aurélien MAILLOLS prend la parole au nom des Régions pour rappeler l'importance de retrouver une bonne collaboration des Régions et de leur GIP avec l'Etat. Un Comité des cofinanceurs avec des élus a été mis en place et il convient de poursuivre cette logique de saisine la plus en amont possible des élus et des techniciens sur les projets.

Au nom d'Occitanie, elle confirme que la fusion a généré de la complexité mais désormais les services et les élus sont prêts avec une ligne montagne de 1,5M€, qui n'est qu'un budget de préfiguration car, à la suite du Parlement de la Montagne, un plan montagne sera proposé avec les financements correspondant à la clé. Ce plan montagne permettra de dégager les priorités

d'intervention pour les massifs de la région. Occitanie proposera aux Régions de travailler ensemble à ce sujet dans le cadre de l'AG du GIP. Par conséquent, Occitanie devrait mieux mobiliser ses crédits sur les conventions de massif.

Jean-Marie BLANC excuse Mme DELCOUDERC retenue par la session plénière de Nouvelle-Aquitaine ce 27 juin. Il confirme que la Région Nouvelle-Aquitaine est en accord sur les propos d'Aurélié Maillols pour améliorer la coopération avec l'Etat. Il confirme également que les principales réorganisations liées à la fusion ont été effectuées et que la Région est désormais prête pour participer aux financements de projets Massif central.

3. Témoignages de porteurs de projet

- Pôle de pleine nature Aydat-Pessade- cf présentation en annexe

Le bilan à mi-parcours du pôle de pleine nature soutenu dans le cadre des programmes de Massif est globalement positif puisque :

- La moitié de l'enveloppe FEDER est programmée.
- Pessade est ouvert toute l'année désormais
- L'offre d'activités de pleine nature est plus visible
- Les prestataires sont plus impliqués sur le développement du territoire même s'il reste difficile de les faire travailler ensemble
- Si la fusion des EPCI a pu ralentir le projet, la nouvelle communauté de commune le soutient pleinement désormais.

Les singularités du projet de territoire sont mises en avant : Pessade dispose du premier parcours dans les filets (acrofun) d'Auvergne et, par le biais des échanges dans le cadre du réseau des Pôles de pleine nature, a pu faire école puisque le pôle d'Ambert Crêtes du Forez devrait inaugurer le sien début juillet.

Le pôle participe également à des échanges européens à travers le programme Interreg, et est actif au sein du réseau des PPN Massif central.

Yves LEYCURAS informe l'assemblée que les 12-13 octobre est organisé le colloque sports et ruralité à l'IADT à Clermont-Ferrand.

- Tourbières du Cézallier et de l'Artense- PNR des Volcans d'Auvergne

Le film de présentation du projet est projeté : <http://www.parcdesvolcans.fr/Tourbieres-du-Cezallier-et-de-l-Artense-parlons-en>

Catherine MARLAS insiste sur le fait que la sensibilisation sur les espaces naturels passe par l'importance qu'on porte au patrimoine immatériel. L'entrée strictement naturaliste peut être bloquante, alors que d'entrer sur l'affectif, la mémoire collective, l'imaginaire, la fonction sociale permet à plus d'acteurs de s'appropriier les espaces naturels sensibles. Il convient donc d'avoir présent à l'esprit toutes ces dimensions pas seulement la fonction environnementale (sociale, culturelle, économique).

De fait, Philippe BOICHUT indique que 27 témoignages ont été récoltés et mettent en avant la dimension culturelle du rapport des habitants aux tourbières, leur vécu avec les aspects positifs comme négatifs.

Aujourd'hui, les agriculteurs sont d'accord pour travailler concrètement et localement à la prise en compte des tourbières. Le travail se poursuit en réseau.

48 tourbières ont été examinées sous l'angle de leur analyse fonctionnelle : certaines sont récupérables mais pas toutes. Même si des tourbières ont été drainées, certaines sont revenues à l'équilibre. Plus important pour l'appropriation des tourbières par les acteurs, les scientifiques se sont rendu compte que les tourbières sont le fruit d'activités humaines anciennes et ils ont pu expliquer également qu'il était possible de travailler, de faire pâturer les tourbières.

Silvia RESCIA remercie les intervenants et félicite le parc d'avoir mis en place un projet qui insiste sur les différentes dimensions de la préservation d'un espace naturel sensible. Elle a également apprécié les échanges que les porteurs de projets peuvent entretenir avec d'autres territoires.

Elle enjoint les porteurs de projet à plus communiquer sur leurs réalisations, notamment via la presse, de manière à faire savoir ce qu'ils font, que cela a des résultats positifs, notamment grâce aux fonds européens. Elle rappelle qu'il est possible d'installer des panneaux ou des affiches dans les parcs et milieux ruraux.

- Races rustiques : cf présentation générale en annexe (diapos 28-34)

4. Calendrier et divers

Caroline Marie présente une demande de dérogation liée au périmètre d'éligibilité pour le projet RESSAC (réussir la co-conception de services aux entreprises pour améliorer l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises). Ce projet est conduit par plusieurs partenaires qui, chacun, portent une expérimentation. Le Syndicat mixte de l'Ardèche méridionale voit son territoire partagé en zone massif et non-massif. Dans la mesure où l'expérimentation proposée (comité d'entreprises interentreprises) est attendue par les autres partenaires et que les actions menées avec les entreprises en dehors de la zone montagne bénéficient en premier lieu aux entreprises de l'ensemble du territoire, en particulier de la zone montagne, il est proposé au comité de suivi d'autoriser le programme FEDER Massif central à considérer l'éligibilité de l'ensemble du territoire du syndicat mixte, selon les termes de l'article 70 du règlement 1303/2013.

Cette dérogation ne concerne que le FEDER. Le FNADT ne peut financer que les actions menées sur la zone de massif.

André MARCON rappelle qu'il est important de bien mettre en avant la spécificité des territoires de massif.

La proposition de dérogation s'entend uniquement pour le projet en question, considéré comme un cas particulier, avec à l'esprit que le territoire ne pourra pas bénéficier de la totalité de l'aide Massif central demandée. Le comité de suivi valide la dérogation.

Calendrier

L'appel d'offre sur l'évaluation ex-post 2007-2013 et de mise en œuvre des programmes sera lancé d'ici début juillet par le SGAR. Le prestataire devra au moins rendre un rapport intermédiaire pour décembre 2017.

Le comité de massif doit être installé d'ici le 1^{er} novembre 2017 ce qui aura un impact sur la composition du comité de suivi, puisqu'il demande au comité de massif de désigner ses représentants des collèges 2 et 3.

Pour la Présidente du GIP Massif central,
La Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
1^{ère} Vice –Présidente du GIP Massif central



Aurélie MAILLOLS

Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,
La Chargée de mission,



Jacqueline ANDRIEUX

Annexes :

- *Liste des participants*
- *Présentation générale*
- *Présentation du projet PPN Aydat-Pessade*